

Voici déjà les premiers petits papiers de cette nouvelle saison 2010/2011 !!

Voici donc les tarifs de la licence d'athlétisme de cette saison avec quelques changements au niveau de quelques catégories :

Date de naissance	Catégorie	Tarif
	Licence loisir FFA	60€
Enfants ayant 7ans en 2011 jusqu'aux enfants Né en 2002	Ecole d'athlé (EA)	84€
2000/2001	Poussins (PO)	84€
1998/1999	Benjamins(Be)	84€
1996/1997	Minimes(Mi)	84€
1994/1995	Cadets(Ca)	84€
1992/1993	Juniors (J)	84€
1989/90/91	Espoirs(Es)	84€
1972/87	Senior (Se)	90€
1986 et avant	Vétérans (V)	90€

AGCV Section athlétisme

Bureau de la section

53230 COSSE LE VIVIEN

Parents des athlètes

Ea - Po - Be - Mi

Cossé le Vivien le 20
juillet 2010.

Bonjour à tous,

Les évolutions récentes du club, et en particulier l'investissement en direction des catégories jeunes, nous conduit à mettre en place un système de chèque de caution.

Cette action est motivée pour garantir un minimum d'implication tout au long de la saison.

Pour tous les athlètes et les parents participant régulièrement, ce chèque de 40 € sera restitué lors de l'Assemblée Générale de la section (24 juin 2011).

La participation minimale devra être la suivante : 4 actions

- Présence sur une compétition du calendrier hivernal et estival.
- Réalisation de 2 transports pour les parents (en fonction du planning)

Sans cela, le chèque sera encaissé en totalité.

Comptant sur votre compréhension, et restant disponible

Loïc Buffet

Responsable de la section athlétisme AGCV

A retourner à Loïc BUFFET La Denuaudière 53230 ASTILLE - mail :
buffet.athle@free.fr

Prénom - nom de l'athlète :

Prénom - nom du signataire :

Reconnait avoir pris connaissance des informations ci-dessus et remet un chèque de caution de 40 €, n° tiré sur la banque

Lu et approuvé

Signature

ANNEXE 4 – CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

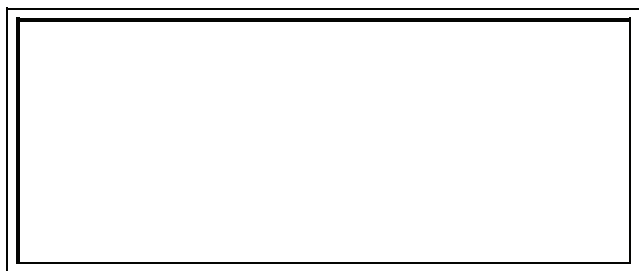
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.